

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28208**

Intitulé

Directeur(trice) de la création

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ESMOD	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242n Stylisme, patron, gradation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la Directeur/Directrice de la création, pour son propre compte ou pour celui d'une entreprise, développe et positionne l'identité artistique et créative d'une marque en adéquation avec les impératifs stratégiques et financiers qu'il/elle contribue à déterminer. En réalisant la direction artistique de collections, il impulse et supervise l'ensemble du processus créatif et la conception des pièces. Il/elle a ainsi le rôle et la responsabilité de diriger et manager des équipes créatives qu'il/elle coordonne avec les autres services de l'entreprise. Le/la Directeur/Directrice de la création lui permettent d'orienter l'image de marque, de piloter le processus créatif et d'assurer la direction et la supervision des collections. Il/elle anticipe les évolutions de marché et les attentes de consommateurs. Il/elle adapte ainsi ses créations aux ambitions stratégiques de l'entreprise, qu'il/elle contribue à définir. Il/elle va ainsi superviser l'ensemble du processus de conception jusqu'au prototypage, ainsi que diriger les présentations des créations et orienter la communication. Ses compétences de management et de coordination sont essentielles pour obtenir les résultats et atteindre les objectifs visés. Il/elle réalise les activités suivantes : -

L'orientation de l'image d'une marque

- L'anticipation des évolutions de marché et des attentes de consommateurs
- La participation à la définition des ambitions stratégiques et budgétaires d'une entreprise de la création
- L'adaptation de créations aux impératifs financiers et budgétaires
- La direction artistique d'une collection
- La supervision de l'ensemble du processus de conception jusqu'au prototypage
- La direction des présentations des créations
- L'orientation de la communication
- Le management, la direction et la coordination des équipes de création

Les compétences évaluées sont déclinées au travers de 3 blocs de compétences :

- Définir et orienter l'identité / ADN d'une marque
- Diriger un processus créatif global
- Manager des équipes de création

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la Directeur/Directrice de la création exerce principalement son métier dans la filière de la mode, du textile-habillement, aussi bien dans le prêt-à-porter que dans le secteur du luxe. Il/elle exerce son métier dans des Maisons de Haute Couture, des PMI et PME de Prêt à Porter, des ateliers de Créateurs, Ateliers Tailleur, des Marques de Distribution, des bureaux de Style, Bureaux d'études, des organismes publics, etc.

Néanmoins, son expertise dans la création, le design et le management d'équipes créatives peut également l'amener à exercer son métier dans le secteur des industries créatives, allant au-delà du secteur de la mode.

- Directeur - Concepteur de la création / Directrice - Conceptrice de la création
- Directeur artistique / Directrice artistique
- Directeur de collection / Directrice de collection
- Directeur de studio / Directrice de studio
- Concepteur textile / Conceptrice textile

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

E1103 : Communication

H2502 : Management et ingénierie de production

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1702 : Analyse de tendance

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations s'organisent sous la forme de mises en situations professionnelles, de présentations de collections, de contrôles continus. Il est exigé une expérience en entreprise ainsi que la réalisation d'un mémoire professionnel. L'évaluation finale se déroule devant un jury de professionnels/les auprès duquel les stagiaires présentent et soutiennent leurs collections et leurs mémoires.

Les compétences visées sont organisées en 3 blocs de compétences établis ci-dessous :

Bloc 1 : Définir et orienter l'identité/ADN d'une marque

Bloc 2 : Diriger un processus créatif global

Bloc 3 : Manager des équipes de création

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28208 - Manager des équipes de création	<p>Descriptif : Le Directeur/Directrice de la création planifie, organise et supervise la réalisation des pièces entrant dans la collection. Il/elle coordonne les différentes étapes de conception, arbitre les questions techniques et valide la création finie. Il/elle manage et dirige des équipes de création.</p> <p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Superviser et orienter les travaux et activités de ses collaborateurs- Diriger l'ensemble du processus créatifs au sein d'une entreprise- Planifier le projet de réalisation de la collection- Intégrer et anticiper des délais de validation de collections (sur le design comme sur les techniques de productions)- Planifier des charges de travail et des échéances- Maitriser le processus et les techniques de conception d'une collection- Contrôler les rendus et les effets de pièces créées- Superviser les choix de techniques pour le travail et l'assemblage de matières- Diriger les phases d'essayages pour réaliser une pièce- Arbitrer les problématiques techniques et ajustements nécessaires- Anticiper les charges de travail et présenter un planning réaliste pour la réalisation d'une collection- Dimensionner ses équipes et les compétences nécessaires en leurs seins en fonction des charges de travail- Définir, coordonner et suivre des performances- Diriger des réunions d'équipes, motiver des collaborateurs par rapport à des objectifs- Apprécier et évaluer les performances d'un collaborateur, son implication- Conduire un entretien d'évaluation et envisager des possibilités d'évolution <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mises en situations professionnelles- Présentation de la collection et de ses spécificités techniques devant un jury de professionnels/les- Soutenance du mémoire devant un jury de professionnels/les <p>Un certificat de compétences acquises sera délivré à l'issue du 3ème bloc de compétences validé.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28208 - Définition et orienter l'identité/ADN d'une marque</p>	<p>Descriptif : Le Directeur/Directrice de la création doit être capable d'analyser le positionnement et l'identité/ADN d'une marque, et de proposer et développer une direction artistique en adéquation avec un cadrage stratégique et budgétaire qu'il/elle contribue à définir avec la direction de l'entreprise.</p> <p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer des stratégies de veilles sectorielles - Analyser l'image d'une marque et la positionner par rapport à ses concurrents - Anticiper les évolutions de marchés en fonction des tendances locales et internationales - Définir des axes d'évolutions créatifs ancrés dans l'identité/ADN de la marque - Définir des possibilités d'innovation, d'ouverture et de développement sur des marchés - Intégrer des orientations et des attentes de directions pour la conception de créations - Concilier des ambitions créatives avec les impératifs stratégiques et budgétaires - Définir des positionnements créatifs en adéquation avec les contraintes financières - Etablir et argumenter un business plan - Analyser le positionnement d'une marque sur son marché et ses codes stylistiques - Identifier les caractéristiques, valeurs, forces et faiblesses d'une marque, et le potentiel de développement - Rechercher et développer de nouveaux concepts - Sourcer des matières et des fabrications en fonction du positionnement, des fabriques, des façonniers - Concevoir la direction artistique d'une collection - Définir les axes de communication de la marque et établir un plan de communication <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de cas - Présentation et argumentation de la collection proposée devant un jury de professionnels/les - Soutenance d'un mémoire devant un jury de professionnels/les <p>Un certificat de compétences acquises sera délivré à l'issue du 1er bloc de compétences validé.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28208 - Diriger un processus créatif global	<p>Descriptif : Le Directeur/Directrice de la création conçoit et supervise la réalisation d'une collection depuis les premiers croquis jusqu'au prototype prêt à être envoyé en production. En conciliant l'identité de la marque à son univers créatif, il/elle met en place une direction artistique complète et développe le plan de communication, les scénarii et décors de présentation.</p> <p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imaginer et orienter la création d'une collection en conciliant l'ADN de la marque à un univers personnel en définissant un concept, des axes de développements créatifs, des thèmes de collection - Maitriser les processus de conception d'une collection - Illustrer un projet dans le cadre d'un processus de création de produits mode par les techniques de dessin et de PAO/DAO/CAO/MAO - Rechercher et anticiper des techniques de réalisation adaptées - Définir et concevoir les types de pièces susceptibles de composer la collection - Maitriser l'ensemble du processus de prototypage - Transmettre sa vision et ses orientations techniques et stylistiques - Superviser des déclinaisons possibles de créations - Créer des univers pour présenter des créations en fonction de thèmes - Définir l'organisation et la préparation d'un défilé - Superviser des séances de shootings - Imaginer des scénarii de présentation pour mettre en avant les originalités et les spécificités de créations - Imaginer, composer, créer, transformer des lieux, des décors adaptés à des présentations de types de créations - Créer et concevoir des points de ventes, concept store, show-room <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mises en situations professionnelles - Présentation et argumentation de la collection proposée devant un jury de professionnels - Soutenance du mémoire devant un jury de professionnels/les <p>Un certificat de compétences acquises sera délivré à l'issue du 2ème bloc de compétences validé.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de plus de 80% de professionnels/les du domaine de la mode, pour moitié employeurs/euses et pour moitié salariés/es. Le jury est composé de 11 personnes: 9 personnalités professionnelles dans le secteur de la mode + 2 coordinateurs/trices de l'enseignement - ESMOD - en voix consultative
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de plus de 80% de professionnels/les du domaine de la mode, pour moitié employeurs/euses et pour moitié salariés/es. Le jury est composé de 11 personnes: 9 personnalités professionnelles dans le secteur de la mode + 2 coordinateurs/trices de l'enseignement - ESMOD - en voix consultative
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		Le jury est composé de plus de 80% de professionnels/les du domaine de la mode, pour moitié employeurs/euses et pour moitié salariés/es. Le jury est composé de 11 personnes: 9 personnalités professionnelles dans le secteur de la mode + 2 coordinateurs/trices de l'enseignement - ESMOD - en voix consultative

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel le 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'autorité responsable.

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur(trice) de la création" avec effet au 11 juin 2012, jusqu'au 21 avril 2020. Autorité(s) responsable(s) : ESMOD International

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entre 15 et 20 candidats/tes par année scolaire.

Autres sources d'information :

www.esmod.com

ESMOD Paris

Lieu(x) de certification :

ESMOD Paris

12 rue de la Rochefoucauld

75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESMOD Paris - 12 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris

Historique de la certification :